



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-neuf mai deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES
MUNICIPALES : Salle des Fêtes & Orangerie**

Délibération n° 2021.05.19.038

Rapporteur : Tanguy THEBLINE

Il est proposé aux membres de l'assemblée de délibérer sur la révision des tarifs de location des salles municipales.

Considérant l'augmentation du coût de fonctionnement des équipements mis à disposition des particuliers et des organismes, notamment le coût des fluides, des produits sanitaires et du personnel d'entretien, sont proposés les tarifs suivants, pour une application à compter du **1^{er} septembre 2021**.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES (en euros) Exclusivement réservées aux Launaguétois	
LIEUX	applicable au 01.09.2021
SALLE DES FÊTES (Bals, soirées, réunions, repas...)	
Forfait réunion simple (2h00 en matinée ou après-midi hors repas)	63
Forfait demi-journée (le matin de 8h00 à 14h00 et l'après-midi entre 13h00 et 19h00)	264
Forfait après-midi + soirée (occupation de 13h00 à 2h00)	544
Forfait journée complète (occupation de 8h30- 2h00)	647
Forfait week-end (vendredi 14h – dimanche 22h00)	958
CAUTIONNEMENT	1000
Le mois de juin n'est pas disponible pour la mise à disposition aux particuliers.	

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Absents excusés Représentés : 5
Absent : 0

Date convocation et affichage :
12 mai 2021

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification
- 7 JUIN 2021

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Michaël TURPIN, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal BARCENAS, Isabelle BESSIERES, Bernard BARBASTE, Anne-Marie AGUADO, Jean-Luc GALY, Christine LAFON, Didier GALAUP, Catherine FOURNIER, Martine BALANSA, Françoise CHEURET, Antoine MIRANDA, Thierry GRANIER, Sylvie IZQUIERDO, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à N. MARCHIPONT), T. MORENO (pouvoir à T. THEBLINE), V. HUC (pouvoir à A. MIRANDA), P. RENARD (pouvoir à C. FOURNIER), G. DENEUVILLE (pouvoir à G. BUSIDAN).

Absent : /

Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SALLE DE L'ORANGERIE (Réunions, séminaires expositions, apéritifs mariage)	
Forfait réunion simple (2h00 d'occupation en matinée ou après-midi hors temps de repas)	52
Forfait demi-journée (occupation de 8h00 à 14h00 ou l'après-midi de 12h00 à 18h00)	176
Forfait journée complète (occupation de 8h30- 22h00)	270
Apéritif mariage / baptême (jour de l'évènement uniquement – occupation de 8h à 18h)	114
Cocktail soirée jusqu'à 22h00 (occupation de la salle de 16h à 22h00)	166
CAUTIONNEMENT	1000

Ces équipements sont loués exclusivement aux particuliers et organismes domiciliés à Launaguet.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Adoptent les tarifs de location de la salle des fêtes et de l'orangerie applicables au 1^{er} septembre 2021 tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ
Maire

(Handwritten signature of Michel Rougé)

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : 0 Date convocation et affichage : 12 mai 2021 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Michaël TURPIN, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal BARCENAS, Isabelle BESSIERES, Bernard BARBASTE, Anne-Marie AGUADO, Jean-Luc GALY, Christine LAFON, Didier GALAUP, Catherine FOURNIER, Martine BALANSA, Françoise CHEURET, Antoine MIRANDA, Thierry GRANIER, Sylvie IZQUIERDO, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à N. MARCHIPONT), T. MORENO (pouvoir à T. THEBLINE), V. HUC (pouvoir à A. MIRANDA), P. RENARD (pouvoir à C. FOURNIER), G. DENEUVILLE (pouvoir à G. BUSIDAN). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>